



République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 09 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 27 mars 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL *procuration*

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 16 AVR. 2024

OBJET : AVENANT N°3 RELATIF AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT DES GENS DU VOYAGE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16 AVR. 2024

ID : 074-247400112-20240409-DEL_2024_51-DE

2024-51 COMMANDE PUBLIQUE/ AVENANT N°3 RELATIF AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX CONCERNANT L'AIRE DE SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

AVENANT N°3 RELATIF AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX CONCERNANT L'AIRE DE SÉDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

Vu l'exposé de M. Claude ANTONIELLO, Vice-Président en charge de la politique des gens du voyage ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a passé un marché public de travaux pour l'aménagement d'une aire de sédentarisation des gens du voyage sur la commune de Cruseilles.

Il rappelle que ce marché a été attribué à l'entreprise DUCLOS TP pour un montant hors taxes initial de 829 690 euros.

Monsieur le Vice-Président indique que cette modification concerne des travaux supplémentaires pour modifier les compteurs d'eau et d'électricité nécessaires au comptage des consommations individuelles de chaque emplacement.

Par conséquent, il indique qu'il est nécessaire de procéder à la conclusion de cet avenant en plus-value pour un montant de 11 234,05 euros HT, représentant ainsi une évolution du montant global initial du lot de 1,77%.

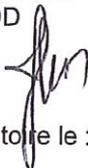
Le projet d'avenant ci-dessus exposé est joint à la présente délibération.

Monsieur le Vice-Président invite donc le Conseil à examiner ce dossier.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, l'avenant n°3 au marché de travaux d'aménagement de l'aire de sédentarisation des gens du voyage situé sur la commune de Cruseilles

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

16 AVR. 2024

Le Président
Xavier BRANDIS



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240409-DEL_2024_51-DE



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC AVENANT N°3

A. Identification des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : marchespublics@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Aménagement de l'aire de sédentarisation des gens du voyage sur la Commune de CRUSEILLES

Réf. : Marché n°2022-TRA-03

Date de notification du marché : 02/11/2022

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

Titulaire du marché public :

SAS DUCLOS TP 74
134, ZAC Champs Courbes
74270 FRANGY
Tél. : 04 50 44 74 56
@ : contact@duclos-tp.fr
SIRET : 902 895 283 00015

Montant initial du marché public :
829 690 € HT, soit 995 628 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
AVENANT	01	10.03.2023	829 690 € H.T.
AVENANT	02	06.11.2023	833 142,31 € H.T.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240409-DEL_2024_51-DE

S²LOW

B. Objet et conditions de la modification du marché public

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **11 234,05 € HT, soit 13 480,86 € TTC.**

Le nouveau montant du marché public s'élève à **844 376,36 € HT, soit 1 013 251,63 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 1,77% du montant initial du marché public.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président
Xavier BRAND

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 074-247400112-20240409-DEL_2024_51-DE



D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le